

## DÉLIBÉRATION N°DL20240167 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**NOVACIERIES - AVENANT N°6 À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE COP 42B029, AVENANT N° 1 À LA CVSF 42B066 ET CONVENTION COP 42B075 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND, SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET EPORA**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Chamond et l'EPORA se sont engagés depuis 2006 dans le projet de requalification du site Novaciéries à Saint-Chamond.

Cette opération d'aménagement d'intérêt métropolitain fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la SPL Cap Métropole depuis 2012. En grande partie réalisé, le projet urbain a permis d'offrir au centre-ville de Saint-Chamond de nouveaux équipements et aménités et de renforcer durablement l'attractivité économique et résidentielle de ce secteur et de la Métropole.

Dans le cadre du projet Novaciéries, la Ville et EPORA ont signé le 4 décembre 2013 la convention opérationnelle 42B029 – Aménagement des abords de Novaciéries – Îlot Derail- afin de prendre en compte les objectifs de la DUP.

Une convention de veille et de stratégie foncière a été signée le 4 octobre 2021 afin de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et les collectivités pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

Afin de rationaliser les périmètres d'intervention d'EPORA à l'opérationnalité des projets, il est proposé de réduire le périmètre de la convention opérationnelle COP 42B029 à l'îlot Derail. Les travaux sur cet îlot sont terminés et cette convention pourra se clore fin 2026 à la cession de cet îlot à la Ville de Saint-Chamond. C'est l'objet de l'avenant 6 de la COP 42B029. Le bilan de l'opération est également revu puisque le projet se réduit à l'îlot Derail.

Les fonciers qui étaient inscrits initialement dans la convention opérationnelle COP 42B029 sont repris dans une nouvelle convention opérationnelle COP 42B075 – Aménagement des abords nord de Novaciéries – DUP. (cf annexe 1 de la COP 42B029-avenant 6).

Les avances versées (2 000 000€) par la Ville sont aussi réaffectées sur les 3 conventions :

- 1 000 000€ sur la convention de veille et de stratégie foncière CVSF 42B066, objet de l'avenant n°1,
- 500 000€ sur la convention opérationnelle COP 42B029, objet de l'avenant n°6,
- 500 000€ sur la nouvelle convention opérationnelle COP 42B075.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

6 abstentions                    Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

1 sans participation    Mme Aline MOUSEGHIAN

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière CVSF 42B066 signée entre la commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et EPORA,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.
- **d'approuver** l'avenant n°6 à la convention opérationnelle COP 42B029 signée entre la commune de Saint-Chamond et EPORA,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.
- **d'approuver** la nouvelle convention opérationnelle COP 42B075 entre la commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et EPORA
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 14 novembre 2024*